



Communiqué
Mercredi 12 juin 2024

Règles d'application aux Référentiels BBCA Neuf & BBCA Rénovation - Dérogation

Cas d'une opération de rénovation mixte Neuf/Rénovation avec partie neuve >150 m²

Dans le process de labellisation BBCA, une telle opération est soumise à deux référentiels distincts BBCA Neuf et BBCA Rénovation.

Cas N°1 : La partie neuve est soumise à la RT2012

Une opération de rénovation lourde qui intègre une partie neuve dans le périmètre des travaux peut être soumise à une unique labellisation BBCA Rénovation v1.0 si les conditions suivantes sont respectées :

1. La surface de plancher neuve est supérieure à 150 m² et inférieure à 20% de la surface de plancher totale,
2. L'opération est de type « rénovation lourde »,
3. L'usage finale est résidentiel collectif ou bureau.

Dans ce cas, l'opération peut être labellisée dans sa globalité (partie neuve et rénovation) selon le cadre général du label BBCA Rénovation v1.0, lequel est amendé des règles suivantes :

1. Les consommations d'énergies pour le calcul du Eges Energie sont issues d'**un unique calcul thermique RT Global sur l'ensemble du bâtiment** (= partie rénovée + partie neuve),
2. Une seule analyse de cycle de vie est réalisée sur tout le périmètre des travaux,
3. La surface de référence est la surface de plancher totale (rénovation + neuf),
4. Les seuils pour les indicateurs Eges PCE, Eges Energie et Eges Projet sont calculés comme la moyenne des seuils de références BBCA Rénovation et Neuf (cf. tableau ci-dessous en kg éq. CO₂/m² SDP) au **prorata des surfaces de planchers rénovées et neuves**.

	Bureau		Résidentiel collectif	
	Rénovation	Neuf	Rénovation	Neuf
Eges PCE max*	735	900	480	650
Eges Energie max*	500	320	1250	425
Eges PCENA max	136	0	96	0
Eges Chantier max	15	30	10	75
Eges Eau max	14		46	
Eges Projet max*	1400	1250	1882	1150

* indicateurs soumis à un seuil

Note : Les valeurs des seuils « Rénovation » sont issus du référentiel BBCA Rénovation v1.0, et ceux « Neuf » du label BBCA Neuf v3.1 pour Eges PCE et Eges Projet. Les seuils Neufs pour Eges Chantier + Eges Eau de 30 et de 75 kg éq. CO2/m² SDP sont des valeur couramment rencontrée respectivement en bureau et en résidentiel collectif.

Points d'attention :

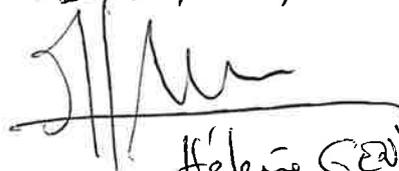
1. Aucun calcul thermique RE2020 ne sera accepté dans le cadre du label BBCA Rénovation v1.0,
2. Le cadre général méthodologique de l'ACV est celui de E+C-.
3. La surface de plancher neuve correspond à la somme des toutes les extensions neuves du projet.

Ces dispositions sont applicables à tous les projets par simple demande au certificateur.

Cas N°2 La partie neuve est soumise à la RE2020

1. La surface de plancher neuve est supérieure à 150 m² et inférieure à 20% de la surface de plancher totale,
2. L'opération est de type « rénovation lourde »,
3. L'usage finale est résidentiel collectif ou bureau.

Une demande de dérogation pour appliquer une labellisation pour la globalité (partie neuve et rénovation) selon le cadre général du label BBCA Rénovation v1.0. peut être formulée auprès de l'Association BBCA par l'intermédiaire du certificateur L'Association étudiera la demande au cas par cas.

12/06/2024


Association BBCA
 Association pour le développement
 du Bâtiment Bas Carbone
 26 rue de Bourgogne - 75007 PARIS
 contact@batimentbas carbone.org
 Siret : 810 777 730 00013

Hélène GEDIN, déléguée générale BBCA